

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

---

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS391

présenté par

Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure et Mme Grandjean, rapporteure

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'activité effective, les »

les mots :

« la qualité des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à insister sur la démarche de qualité dans laquelle les SSTI s'inscrivent